



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DU PRESIDENT

du jury de l'examen professionnel

**de rédacteur principal de 2ème classe
par avancement de grade**

session 2024

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS	11
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	12
8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	17
9 - FICHE STATISTIQUES.....	22

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2022	Session 2024
Candidats admis à concourir	279	241
Candidats présents épreuve écrite	211	191
% présents « écrit » / admis à concourir	76.5%	79.21
Moyenne épreuve écrite	9.58	8.82
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	201	176
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	95%	92%
Candidats présents épreuve orale	187	169
% présents « oral » / admissibles»	89%	96%
Moyenne épreuve orale	11,28	11,35
Seuil d'admission	10.00	10.00
Nombre de candidats admis	120	98
% admis / admis à concourir	43%	41%

2 - PLANNING

EXAMEN PROFESSIONNEL REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE

PLANNING 2024

Début des retraits de dossiers	5 mars 2024
Fin des retraits de dossiers	10 avril 2024
Date limite de dépôt des dossiers	18 avril 2024
Épreuve écrite d'admission	26 septembre 2024
Épreuve orale d'admission	Du 14 au 17 janvier 2025

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 14 novembre 2024	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats autorisés à passer l'épreuve orale
Du 14 au 17 janvier 2025	De 8h30 à 17h30	Épreuve orale
Mercredi 5 février 2025	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Jeudi 3 octobre 2024	10h00	Réunion préparatoire à la correction et remise des copies
Lundi 4 novembre 2024	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Vendredi 15 novembre 2024
Diffusion des résultats d'admission avancement de grade	Jeudi 5 février 2025

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
FAUDOT Claudine	Élue, conseillère municipale, Allinges
FORTOUL Pascal	Élu, conseiller municipal, Coublevie Président du jury
OLIVIERI Pascal	Élu, conseiller municipal, Meylan
STRECKER Marie-Noëlle	Élue, 1 ^{ère} adjointe à la culture et au patrimoine historique et à la sécurité, Claix Vice-présidente du jury
DORMOY Sébastien	Personnalité qualifiée, directeur commun des affaires juridiques, du foncier et de la gestion locative et directeur de l'administration générale de la ville, Valence
FUSSY Stéphane	Personnalité qualifiée, directeur autonomie, santé et solidarités, Communauté de communes du Grésivaudan
LAUMON Yann	Personnalité qualifiée, responsable du service administratif et financier/direction des finances, Conseil départemental de l'Isère
PELLORCE Audrey	Personnalité qualifiée, directrice générale des services, Fontanil-Cornillon
FOURNIER Catherine	Fonctionnaire, directrice générale des services, Artas
PROSPER Nathalie	Fonctionnaire, représentante du personnel
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire, conseillère formation, représentante du CNFPT
TRUCHE Sébastien	Fonctionnaire, directeur général des services, Corenc

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1)

Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^e échelon du 1^{er} grade (soit le grade de rédacteur territorial) et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement. La condition d'ancienneté à l'examen doit ainsi être remplie au 31 décembre de l'année N+1 de l'examen.

Cependant, en application des dispositions de l'article 10 du décret n° 2022-1200 modifié, les fonctionnaires qui, à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2022-1200, relèvent de l'un des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, sont réputés réunir les conditions pour un avancement au grade supérieur à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions prévues à l'article 25 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, dans sa rédaction antérieure au 1^{er} septembre 2022.

Pourront donc également être autorisés à concourir à la session 2024, les candidats qui rempliront les anciennes conditions au plus tard au 31 décembre 2025. À savoir, les fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^e échelon du 1^{er} grade (soit le grade de rédacteur territorial) et justifiant au 31 décembre 2025 d'au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

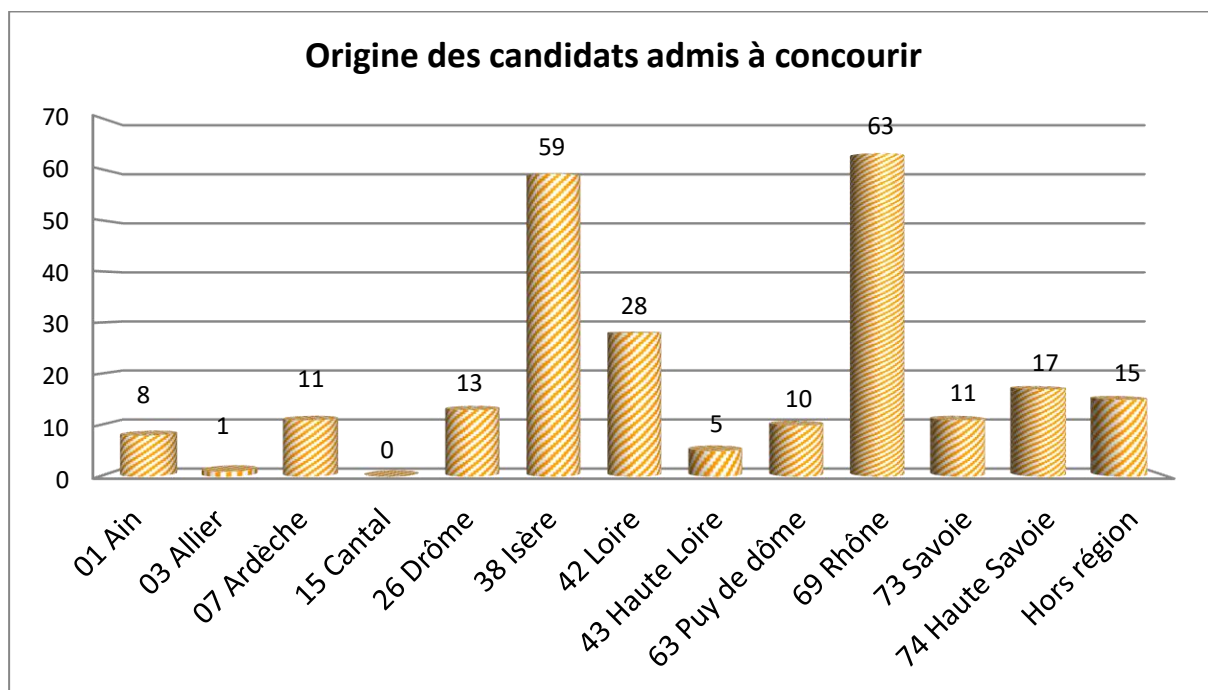
Les candidats doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

40 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

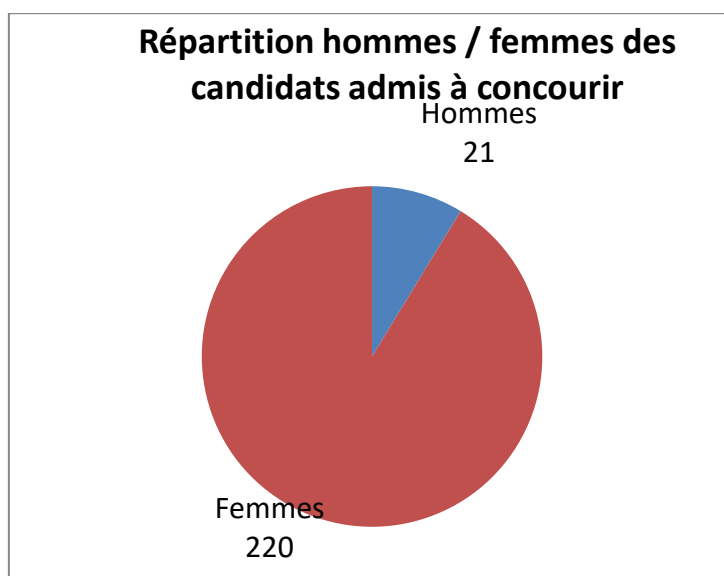
- 14 n'ont pas l'ancienneté suffisante
- 26 n'ont pas le grade de rédacteur

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	8	3,3%
Allier	1	0,4%
Ardèche	11	4,6%
Cantal	0	0,0%
Drôme	13	5,4%
Isère	59	24,5%
Loire	28	11,6%
Haute Loire	5	2,1%
Puy de Dôme	10	4,1%
Rhône	63	26,1%
Savoie	11	4,6%
Haute Savoie	17	7,1%
Hors région	15	6,2%
TOTAL	241	100%

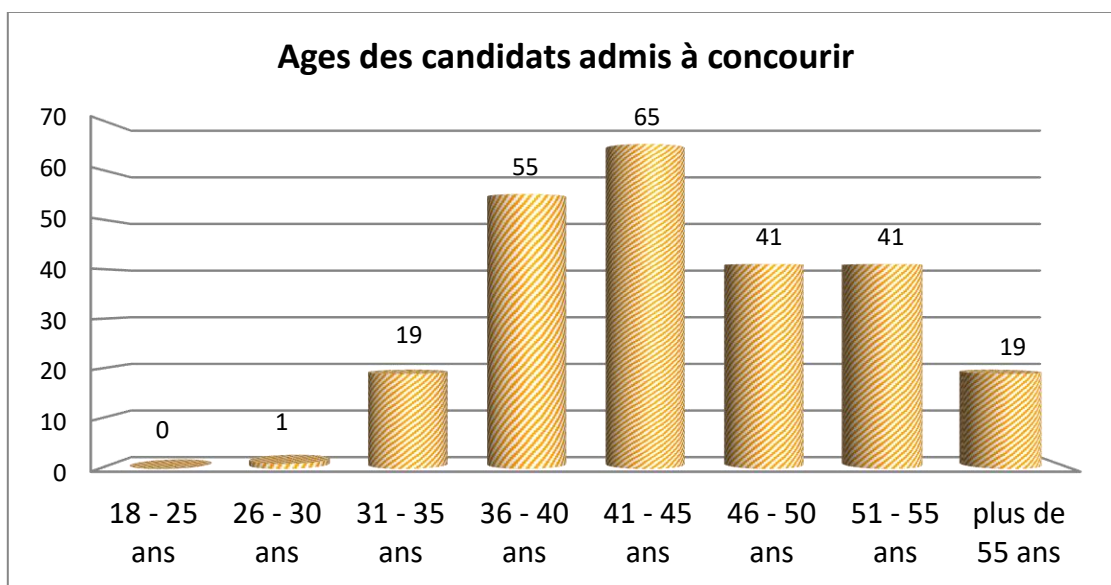


REPARTITION HOMMES/FEMMES



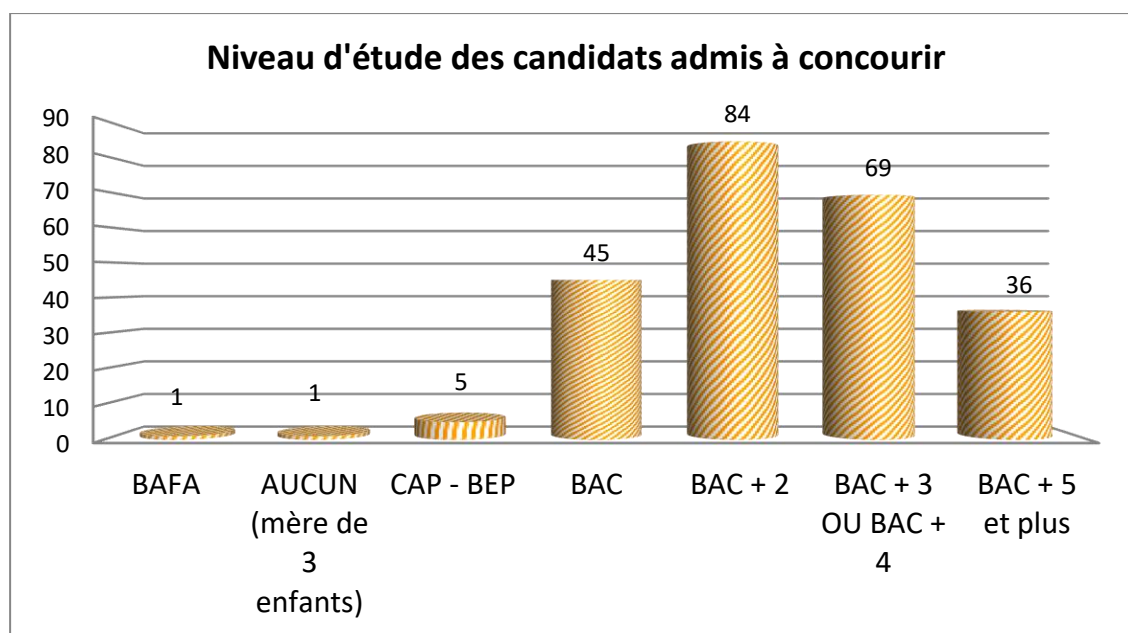
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	8%
Femmes	92%

REPARTITION PAR AGE



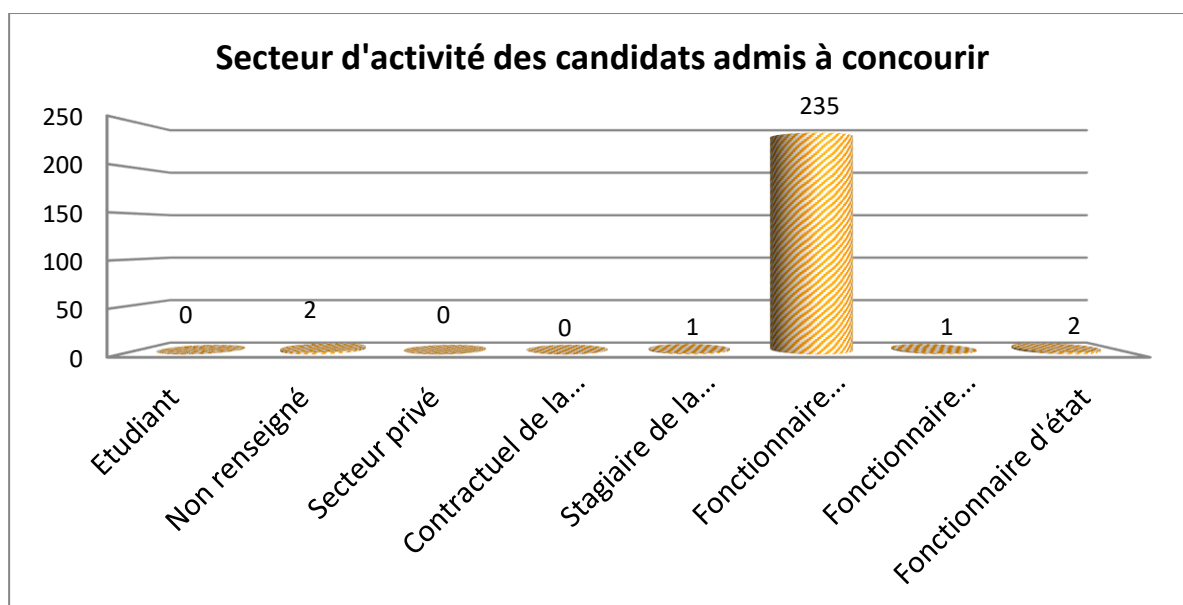
Age des candidats	%
18 - 25 ans	0%
26 - 30 ans	0%
31 - 35 ans	8%
36 - 40 ans	23%
41 - 45 ans	27%
46 - 50 ans	17%
51 - 55 ans	17%
plus de 55 ans	8%

NIVEAU D'ETUDES



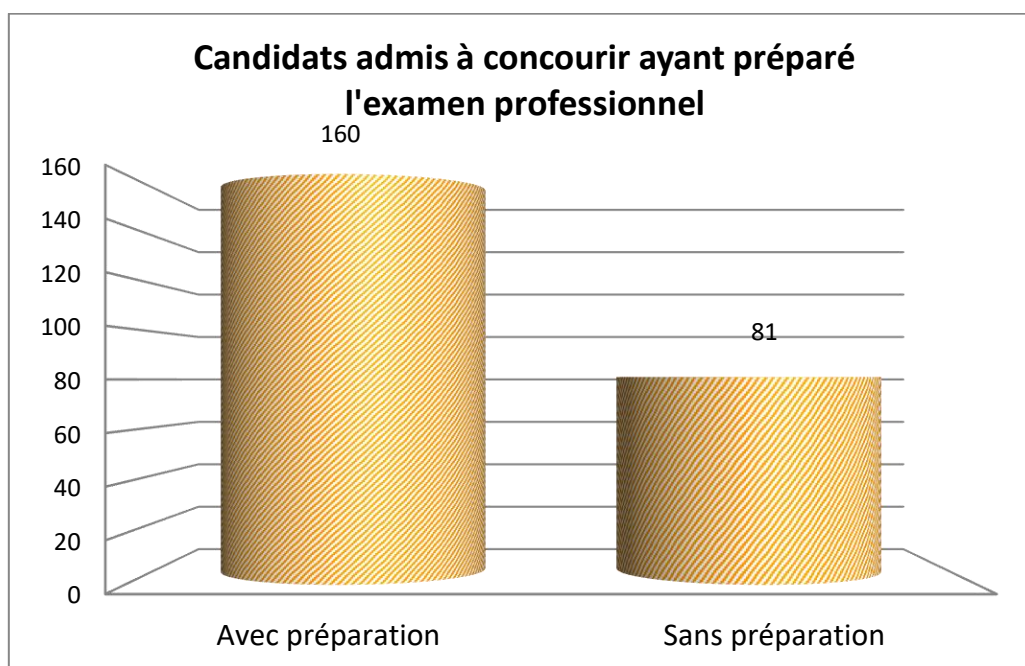
Niveau d'études des candidats	%
BAFA	0%
AUCUN	0%
CAP - BEP	2%
BAC	19%
BAC + 2	35%
BAC + 3 OU 4	29%
BAC + 5 et plus	15%

SECTEUR D'ACTIVITE DES CANDIDATS



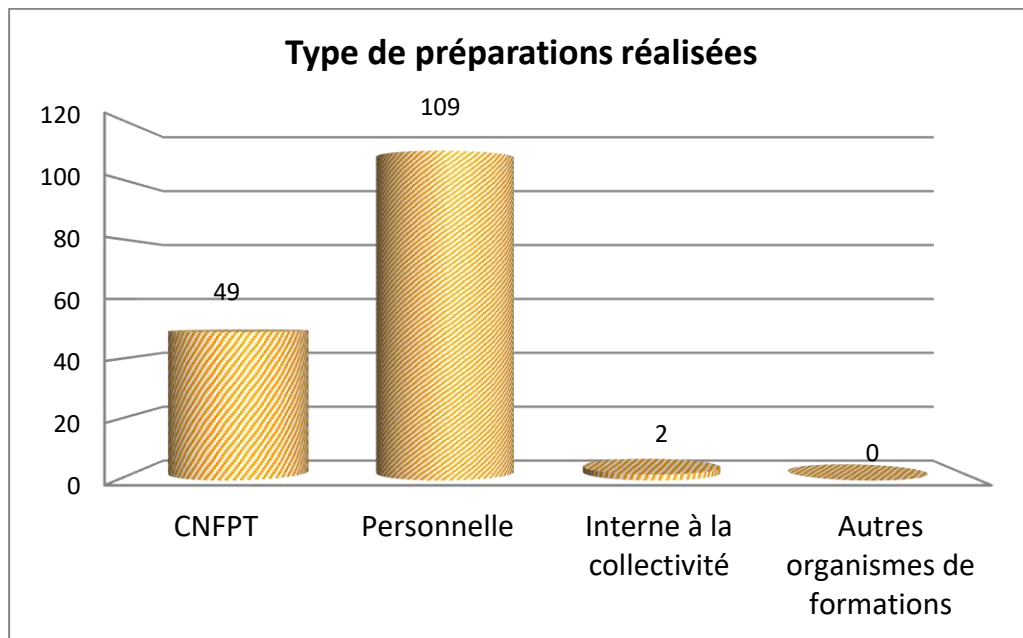
98 % des candidats sont fonctionnaires territoriaux

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARE L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	66%
NON	34%

TYPE DE PREPARATIONS



CNFPT	31%
Personnelle	68%
Interne à la collectivité	1%
Autres organismes de formations	0%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS

✓ A. L'épreuve écrite d'admission

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

191 candidats étaient présents à l'épreuve écrite

soit 79.25% des candidats admis à concourir

Session 2024 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil
Rédaction d'un rapport	50	241	1	17.5	8.82	5

176 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale.

Rappel session 2022 :

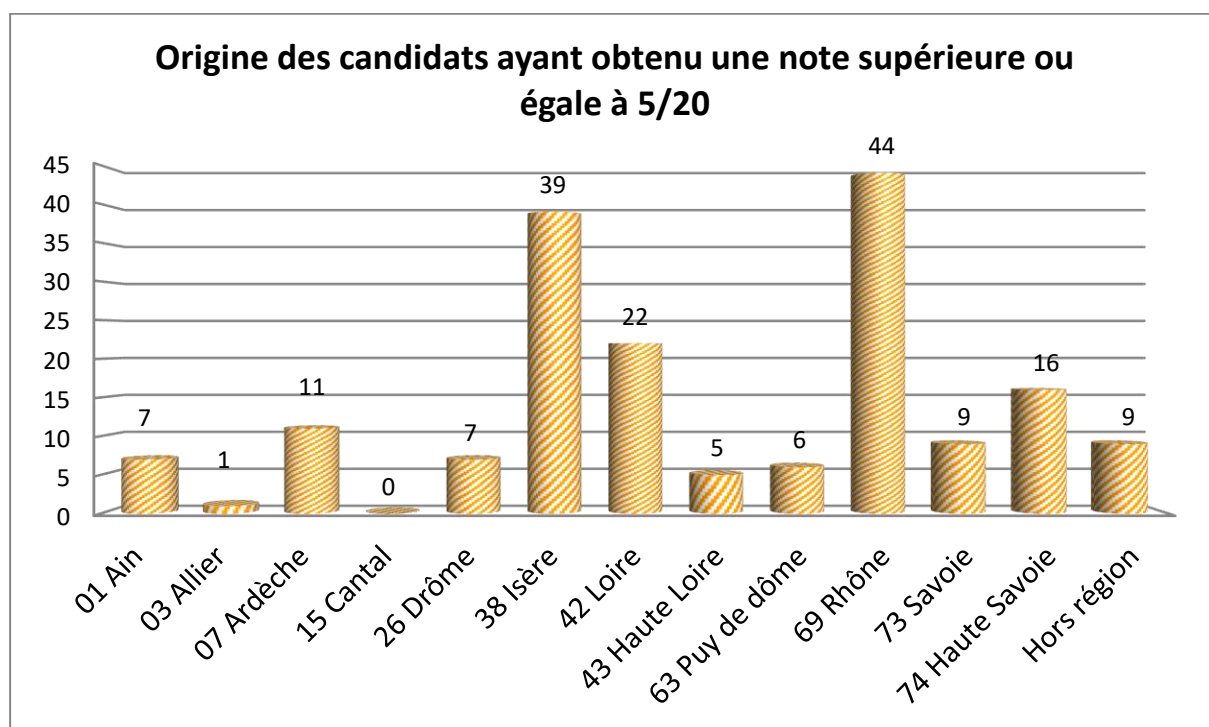
Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil
Rédaction d'un rapport	68	279	1	17	9.58	5

201 candidats ont été autorisés à passer l'épreuve orale.

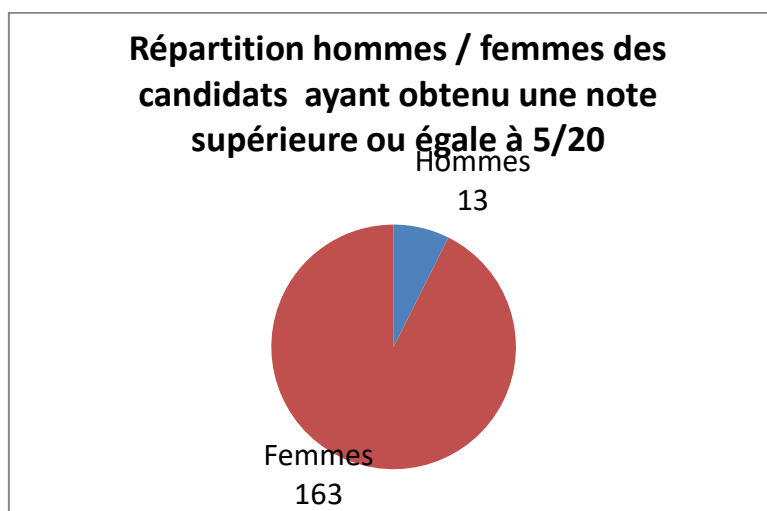
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS AUTORISÉS À PASSER L'ÉPREUVE ORALE

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	7	4%
Allier	1	1%
Ardèche	11	6%
Cantal	0	0%
Drôme	7	4%
Isère	39	22%
Loire	22	13%
Haute Loire	5	3%
Puy de Dôme	6	3%
Rhône	44	25%
Savoie	9	5%
Haute Savoie	16	9%
Hors région	9	5%
TOTAL	176	100%

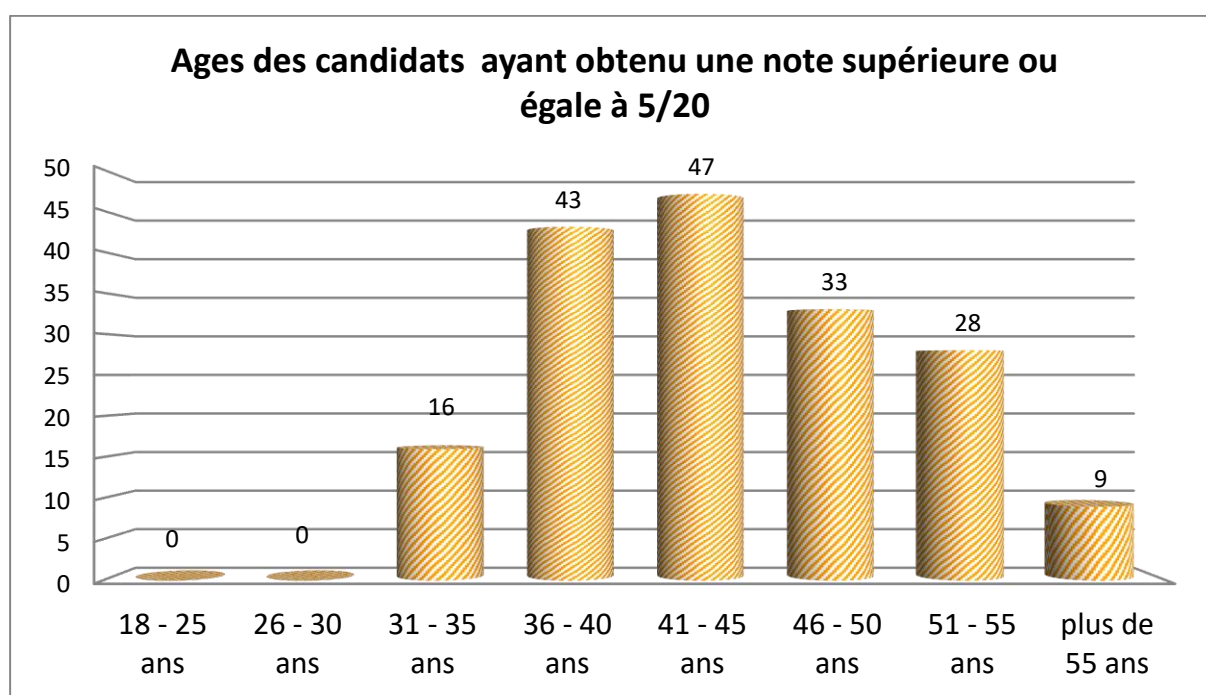


REPARTITION HOMMES/FEMMES



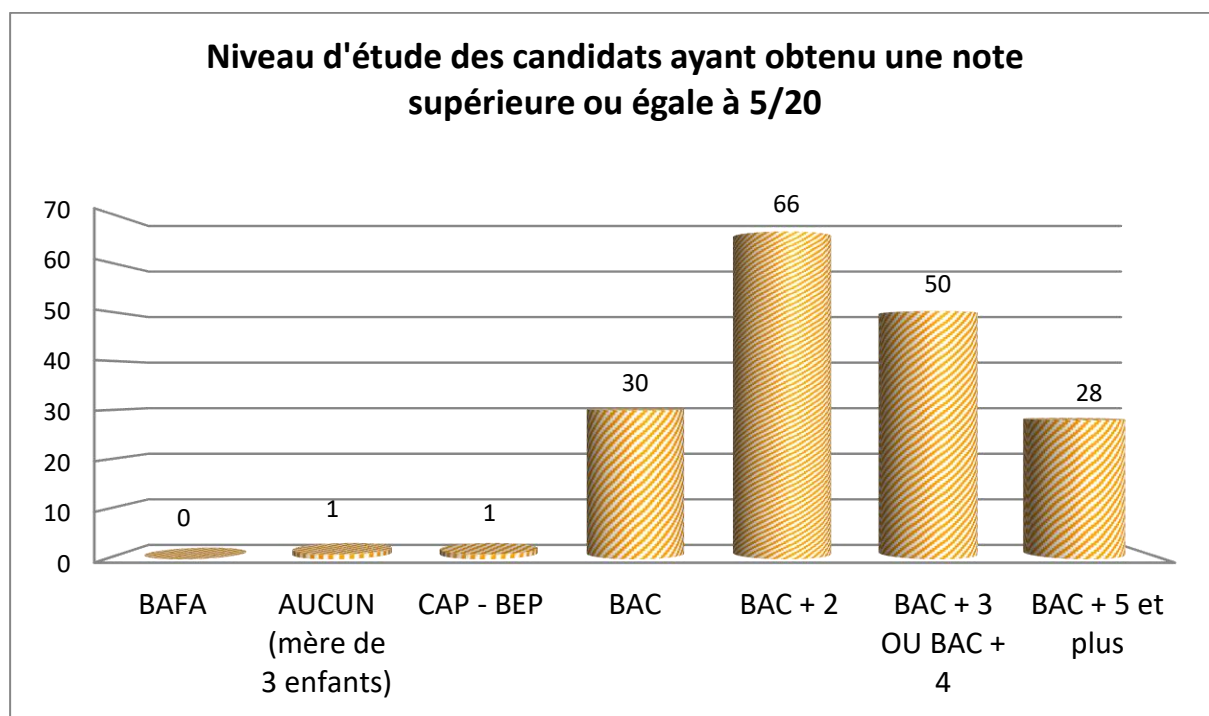
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	7%
Femmes	93%

REPARTITION PAR AGE



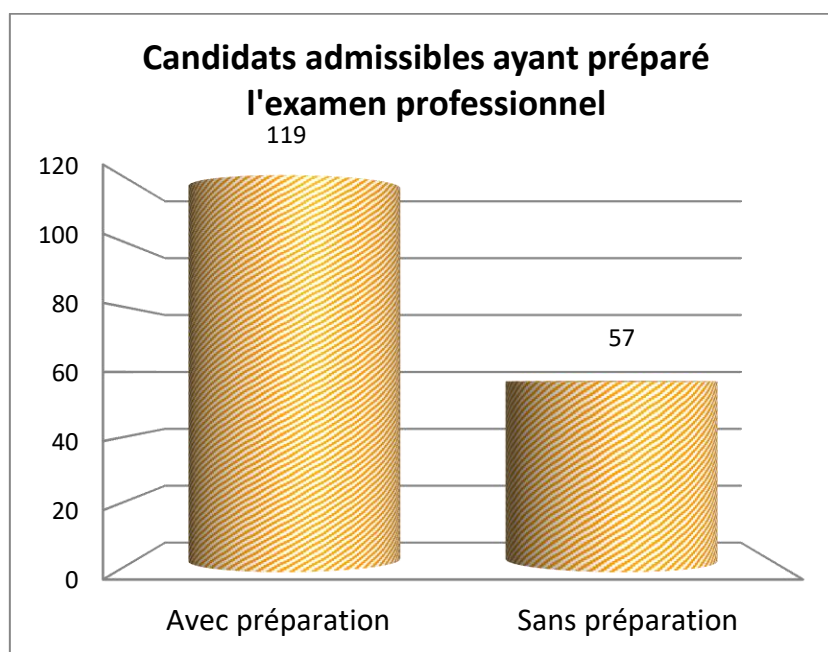
Age des candidats	%
18 - 25 ans	0%
26 - 30 ans	0%
31 - 35 ans	9%
36 - 40 ans	24%
41 - 45 ans	27%
46 - 50 ans	19%
51 - 55 ans	16%
plus de 55 ans	5%

NIVEAU D'ETUDES



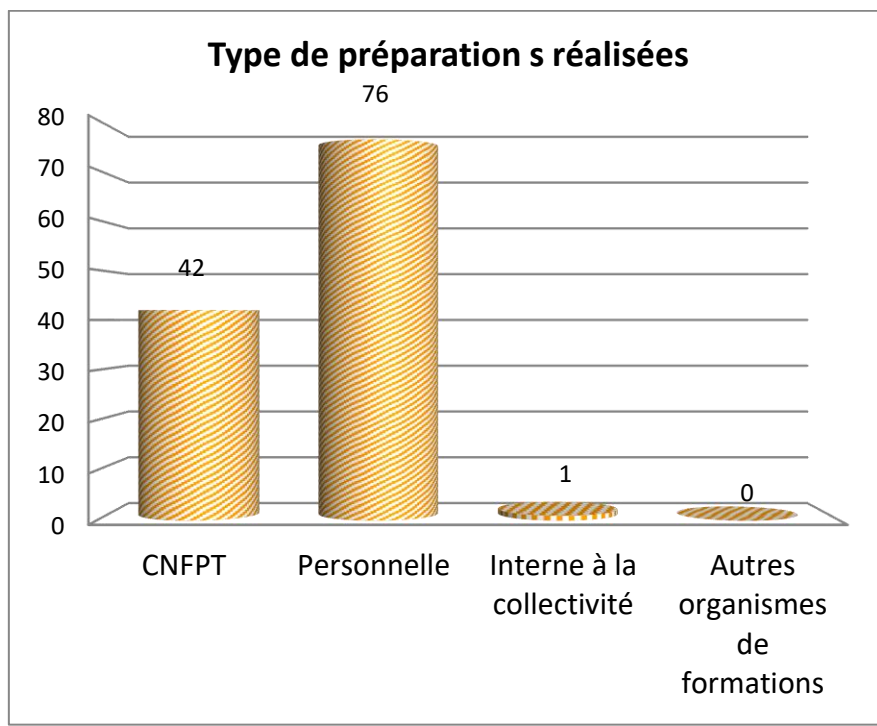
Niveau d'études des candidats	%
AUCUN	0%
CAP - BEP	1%
BAC	1%
BAC + 2	17%
BAC + 3 OU 4	38%
BAC + 5 et plus	28%

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARER L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	68%
NON	32%

TYPE DE PREPARATIONS



Type de préparations	%
CNFPT	35%
Personnelle	64%
Interne à la collectivité	1%
Autres organismes de formations	0%

8 – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1)

169 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission soit 96%

Session 2024 :

Épreuve	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	7	1	19,5	11,35	10.00

98 candidats ont été déclarés admis par le jury

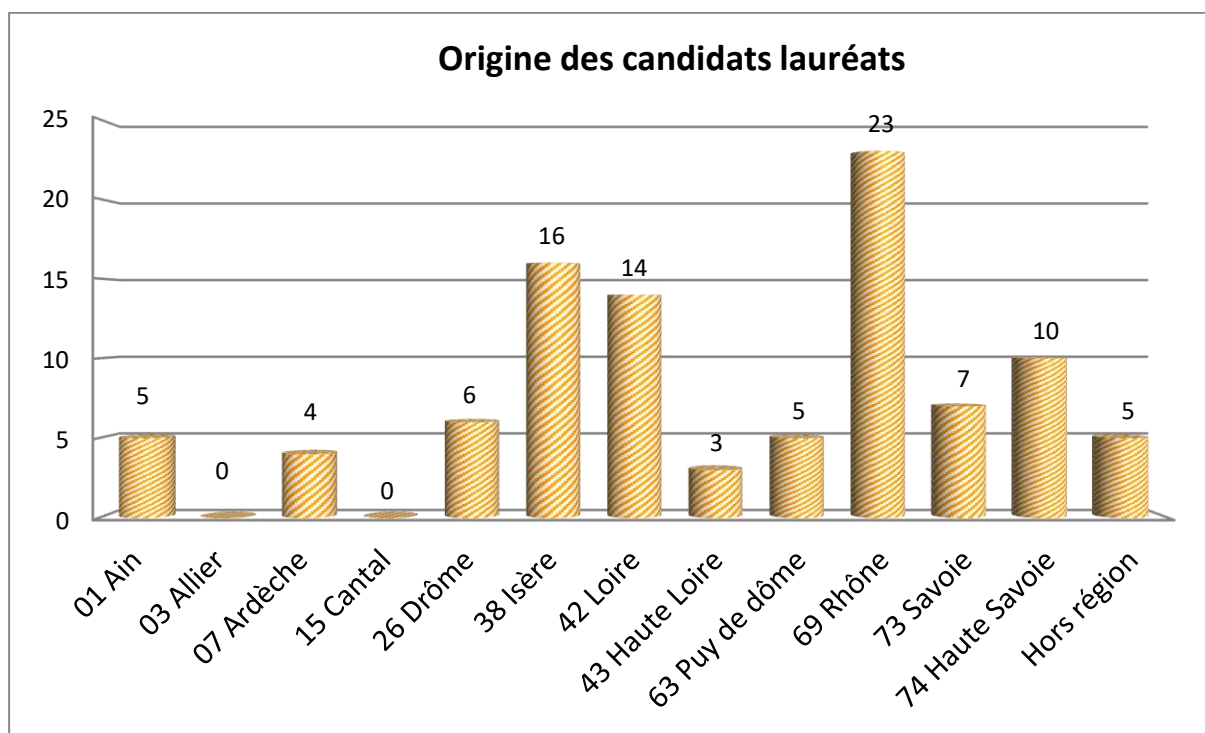
Rappel Session 2022 :

Épreuve	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	14	2	18	11,28	10.00

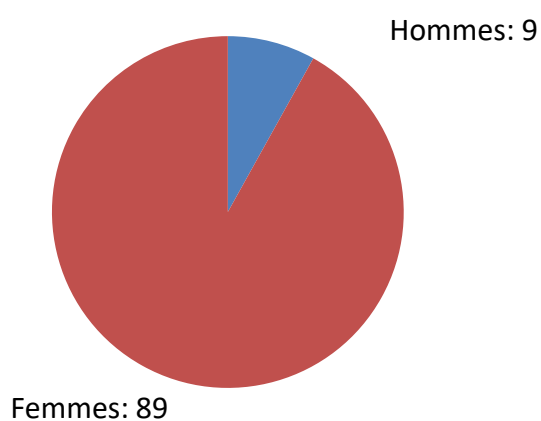
9 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	5	5%
Ardèche	4	4%
Drôme	6	6%
Isère	16	16%
Loire	14	14%
Haute Loire	3	3%
Puy de Dôme	5	5%
Rhône	23	23%
Savoie	7	7%
Haute Savoie	10	10%
Hors région	5	5%
TOTAL	98	100%

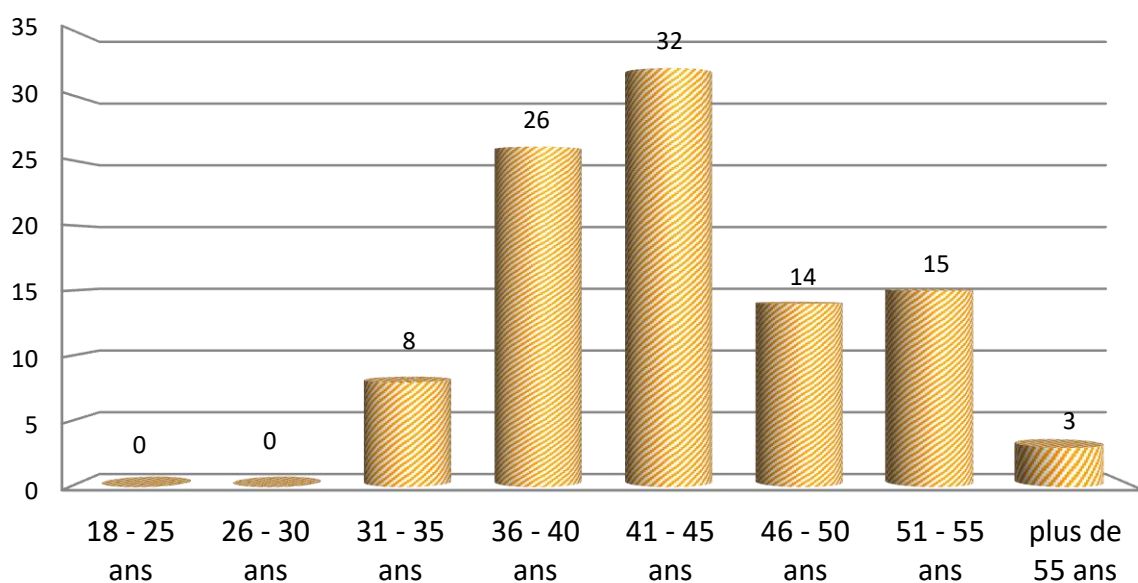


Répartition hommes / femmes des candidats lauréats

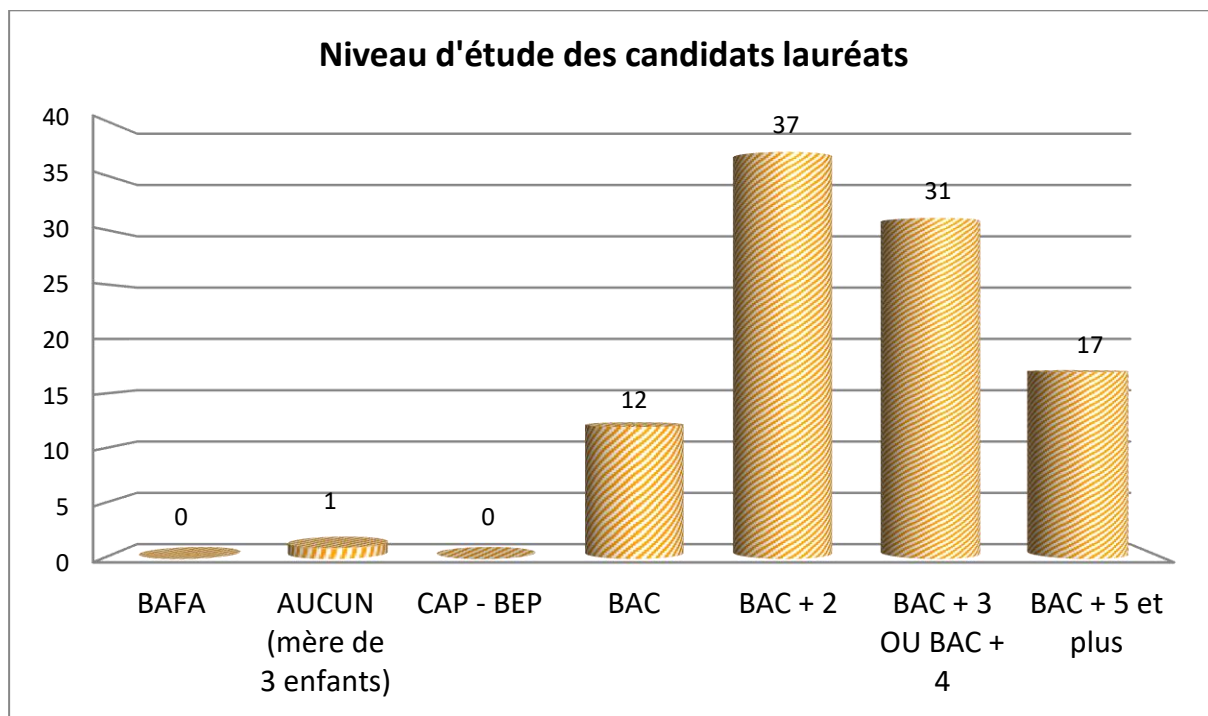


Répartition hommes/femmes	%
Hommes	9%
Femmes	91%

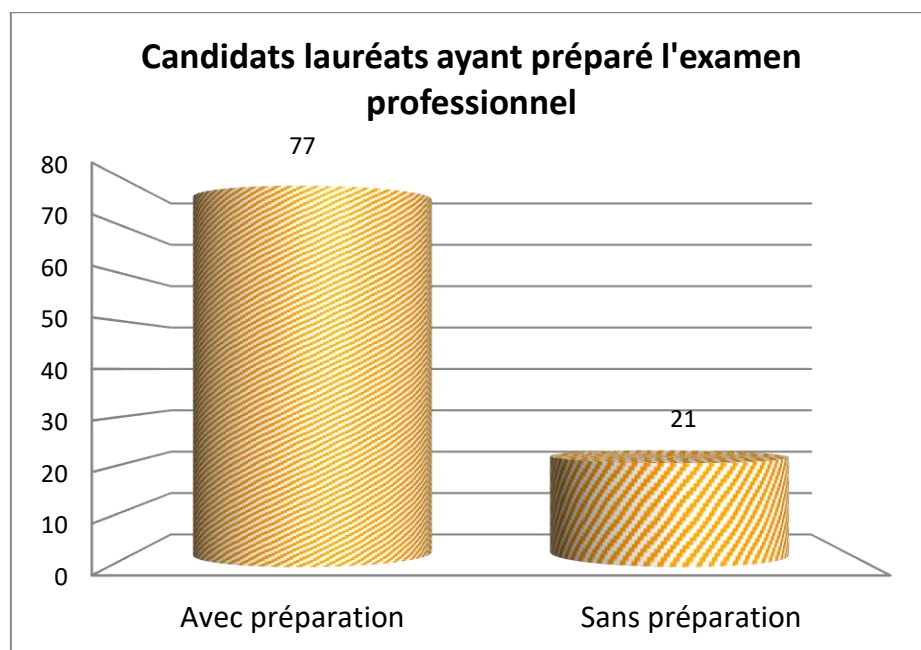
Âges des candidats lauréats



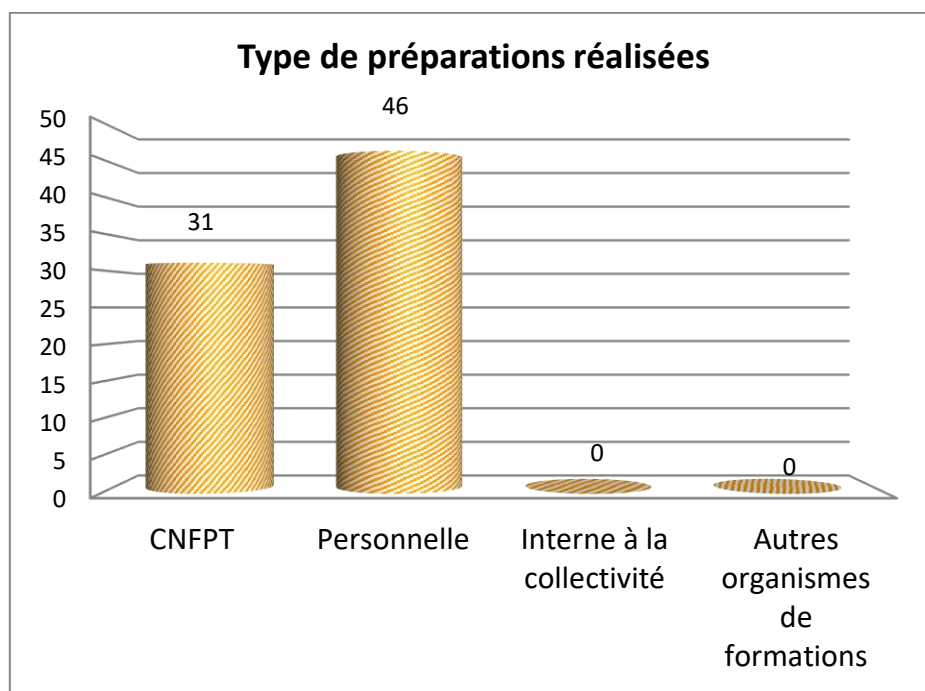
Age des candidats	%
31-35 ans	8%
36 - 40 ans	27%
41 - 45 ans	33%
46 - 50 ans	14%
51 - 55 ans	15%
plus de 55 ans	3%



Niveau d'études des candidats	%
Mère de 3 enfants	1%
BAC	12%
BAC + 2	38%
BAC + 3 OU 4	32%
BAC + 5 et plus	17%



Préparation	%
OUI	79%
NON	21%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	40%
Personnelle	60%

10 Remarques du jury

Epreuve écrite

Les correcteurs mettent en avant les forces et faiblesses des candidats et leur indiquent des axes d'amélioration :

• Forces :

- Rapport structuré
- Bonne compréhension de la commande

• Faiblesses :

- Difficulté à synthétiser, à classer les idées
- Beaucoup de candidats restent sur des généralités et n'illustrent pas suffisamment le cadre réglementaire
- Mauvaise gestion du temps
- Méconnaissance de la méthodologie de projet
- Orthographe, manque de qualités rédactionnelles
- Mauvaise maîtrise de la note de cadrage

• Conseils aux candidats :

- Se préparer davantage à l'examen
- Se positionner en tant que professionnel
- Apprendre et s'approprier l'environnement territorial (conduite de projet, rôle des instances...)
- Eviter les paraphrases
- Présenter des propositions précises, si possible dans l'ordre chronologique des actions à entreprendre

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Un effort est fait sur la préparation de la présentation mais elle est parfois trop récitée et peu chronologique
- Les candidats rencontrent des difficultés pour exprimer leurs missions, l'environnement dans lequel ils se trouvent
- Dans les grandes collectivités, les candidats sont axés sur leur métier mais ne savent pas toujours se positionner au sein de leur propre collectivité
- Dans les petites collectivités, les candidats sont plus polyvalents mais manquent de préparation
- Il y a une grande différence de niveau entre les candidats
- Le rôle de l'élu est assez flou
- Peu de connaissances sur l'encadrement d'une équipe et ont du mal à se positionner en tant que manager
- Le même coefficient pour l'épreuve écrite et l'épreuve orale ne paraît pas justifiée. Une admissibilité à 5/20 semble trop faible au regard de l'exigence rédactionnelle demandée à un rédacteur principal et semblerait plus adaptée à 10/20

9 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	241	176	98
Hommes	21	13	9
Femmes	220	163	89
% Hommes	8%	7%	9%
% Femmes	92%	93%	91%
Âges des candidats			
18 - 25 ans	0	0	0
26 - 30 ans	1	0	0
31 - 35 ans	19	16	8
36 - 40 ans	55	43	26
41 - 45 ans	65	47	32
46 - 50 ans	41	33	14
51 - 55 ans	41	28	15
plus de 55 ans	19	9	3
Origine des candidats par départements			
01 Ain	8	7	5
03 Allier	1	1	0
07 Ardèche	11	11	4
15 Cantal	0	0	0
26 Drôme	13	7	6
38 Isère	59	39	16
42 Loire	28	22	14
43 Haute Loire	5	5	3
63 Puy de dôme	10	6	5
69 Rhône	63	44	23
73 Savoie	11	9	7
74 Haute Savoie	17	16	10
Hors région	15	9	5
Niveau d'études des candidats			
BAFA	1		
AUCUN (mère de 3 enfants)	1	1	1
CAP - BEP	5	1	
BAC	45	30	12
BAC + 2	84	66	37
BAC + 3 OU BAC + 4	69	50	31
BAC + 5 et plus	36	28	17
Secteur d'activité			
Etudiant			
Non renseigné	2	2	
Secteur privé			
Contractuel de la fonction publique			
Stagiaire de la fonction publique	1		
Fonctionnaire territorial	235	172	98
Fonctionnaire hospitalier	1		
Fonctionnaire d'état	2	2	
Préparation			
CNFPT	49	42	31
Personnelle	109	76	46
Interne à la collectivité	2	1	
Autres organismes de formations	0		
Avec préparation	160	119	77
Sans préparation	81	57	21